

**Avis d'entrée en vigueur  
du Règlement 1044-17**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2017, le règlement suivant :

**Règlement 1044-17 abrogeant le Règlement 679-98 relatif à la  
circulation des camions et véhicules outils**

Le Règlement 1044-17 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2017

Céline LeBlanc  
Greffière